



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2024

Objet : Question parlementaire n° 745 du 16 mai 2024 de Madame la Députée Claire Delcourt concernant « Bachelor en sciences infirmières spécialisées ».

Madame la Ministre,

En date du 16 mai 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En date du 17 mai 2024, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'est déclaré comme non-compétent pour répondre à la question.

En date du 22 mai 2024, le Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur a accepté de participer à la question.

En date du 29 mai 2024, le Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur a accepté la prise de coordination.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Claire Delcourt.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale